



COMMUNE DE JUMILHAC LE GRAND

Rue Eugène Le Roy – 24630 JUMILHAC LE GRAND

Tel : 05.53.52.50.20 – Fax : 05.53.62.88.40

E-mail : mairie.jumilhac.le.grand@wanadoo.fr

Site : www.jumilhac-le-grand.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 JUIN 2020

Le conseil municipal de Jumilhac-le-Grand s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de la Pépite le lundi 22 juin 2020 à 20h00 selon la convocation en date du 15 juin 2020 sous la présidence du maire, Annick MAURUSSANE ; Virginie BEYNEIX étant désignée comme secrétaire de séance.

Présents : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Lucienne LAUMOND – Jean-Yves DESVALOIS – Yves CONGÉ – Pascal COURNARIE – Allan BRIGHT – Laurence TILHOS – Virginie BEYNEIX – Jean-Marc BUISSON

Procuration :

Absent excusé : Michel KARP

Absents : Yves CHALARD – Amandine GUIGUES – Jean-Marie EYMERIE

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

Ordre du jour :

- Approbation du PV du 04/06/2020 ;
- Vote taux d'imposition ;
- Vote des budgets 2020, principal, eau et assainissement et lotissement ;
- Questions diverses.

Délibération n°2020/53 portant sur l'ajout d'une question orale à l'ordre du jour de la réunion

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour l'annulation et le remplacement de la délibération 2020/52 concernant une prime locale pour l'achat d'un vélo électrique, afin de préciser les conditions d'obtention de cette prime.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré s'estime assez informé pour voter cette délibération et accepte à l'unanimité de rajouter cette délibération à l'ordre du jour.

(11 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Délibération n°2020/54 portant sur l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 04/06/2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, le procès-verbal des séances du conseil municipal 4 juin 2020.

(11 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Délibération n°2020/55 portant sur le vote des taux des taxes 2020

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les taux votés pour l'exercice 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et être passé au vote, décide à unanimité des membres présents de ne pas changer les taux :

Taxe foncier bâti : **20.59 %**

Taxe foncier non bâti : **102.74 %**

(11 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Délibération n°2020/56 portant sur le vote du budget primitif 2020 du budget principal

Le conseil municipal, sur l'exposé de Annick MAURUSSANE, Maire décide par

11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION,

d'approuver le budget primitif 2020 de la commune, présenté avec les équilibres suivants :

FONCTIONNEMENT		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 528 542.23	1 268 111.72
	+	+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent		
	002 Résultat de fonctionnement reporté		262 430.51
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement	1 528 542.23	1 528 542.23

INVESTISSEMENT		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	437 650.00	700 554.32
	+	+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent	853 382.00	324 095.53
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		266 382.15
	=	=	=
	Total de la section d'investissement	1 291 032.00	1 291 032.00
Total du Budget		2 819 574.23	2 819 574.23

(11 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Délibération n°2020/57 portant sur le vote du budget primitif 2020 du budget annexe eau et assainissement

Le conseil municipal, sur l'exposé de Annick MAURUSSANE, Maire décide par

11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION,

d'approuver le budget primitif 2020 du budget annexe eau et assainissement de la commune, présenté avec les équilibres suivants :

EXPLOITATION		Dépenses de la section d'exploitation	Recettes de la section d'exploitation
Vote	Crédits d'exploitation votés au titre du présent budget	275 557.80	267 125.31
	+	+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent		
	002 Résultat de l'exploitation reporté		8 432.49
	=	=	=
	Total de la section d'exploitation	275 557.80	275 557.80

INVESTISSEMENT		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	67 727.52	116 443.39
	+	+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent	420 161.70	285 147.60
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		86 298.23
	=	=	=
	Total de la section d'investissement	487 889.22	487 889.22
Total du Budget		763 447.02	763 447.02

(11 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Délibération n°2020/58 portant sur le vote du budget primitif 2020 du budget lotissement

Le conseil municipal, sur l'exposé de Annick MAURUSSANE, Maire décide par

10 POUR 0 CONTRE 1 ABSTENTION,

d'approuver le budget primitif 2020 du budget lotissement de la commune, présenté avec les équilibres suivants :

FONCTIONNEMENT		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	222 242.19	188 104.63
	+	+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent		
	002 Résultat de fonctionnement reporté		34 137.56
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement	222 242.19	222 242.19

INVESTISSEMENT		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	103 247.75	222 241.19
	+	+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent		
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	118 993.44	
	=	=	=
	Total de la section d'investissement	222 242.19	222 242.19

(10 POUR – 0 CONTRE – 1 ABSTENTION)

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2020/52

Délibération n°2020/59 portant sur l'attribution d'une prime locale pour l'achat d'un vélo électrique

La commune de JUMILHAC LE GRAND souhaite favoriser l'usage des mobilités peu polluantes.

Le décret n°2017-1851 du 29 décembre 2017 relatif « aux aides à l'acquisition ou à la location des véhicules peu polluants » modifie les conditions du bénéfice de l'aide pour les cycles à pédalage assisté et précise que « cette aide ne peut être attribuée que si une aide ayant le même objet a été attribuée par une collectivité locale ».

Suite à la demande d'une administrée de la commune, Madame le Maire propose au conseil municipal d'instituer un dispositif d'aide financière pour l'acquisition de vélo à assistance électrique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de fixer à la somme de 50 € l'aide de la commune pour l'achat d'un vélo à assistance électrique,
- précise que les conditions d'attribution de cette aide seront identiques à celle fixées pour l'aide de l'état par l'article D251-2 du code de l'énergie,
- précise que cette aide sera versée sur présentation de la facture d'achat nominative de moins de 6 mois, d'une pièce d'identité, de l'avis d'imposition de l'année précédant l'achat et d'un relevé d'identité bancaire.

(11 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Questions diverses

1/ Madame le Maire propose aux membres de l'assemblée de prendre une motion de soutien aux agents de la collectivité mis en cause dans un tract distribué par la liste « Mieux pour Jumilhac » à la population de Jumilhac le Grand.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal adoptent une motion de soutien aux agents. Cette motion sera transmise à la Préfecture, à la Sous-Préfecture et au Centre de Gestion.

2/ Madame Lucienne LAUMOND donne lecture du courrier de Monsieur l'Inspecteur d'académie. L'emploi provisoire d'enseignant implanté pour l'année scolaire 2019/2020 est transformé en attribution définitive à compter de la rentrée 2020 à St Paul pour le RPI Jumilhac St Paul.

Elle informe également du bon taux de participation des enfants au centre de loisir (ouvert en juillet et août) ainsi qu'à la garderie périscolaire.

Fin de séance 22h30.

Signature du secrétaire de séance :